

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### HALTE AUX CONTRE-VÉRITÉS !

La décision du Gouvernement chinois de limiter les importations de certaines catégories de Matières Premières issues du Recyclage (MPiR) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 a été abondamment relayée ces derniers jours par les médias. **FEDEREC** s'en réjouit car le sujet est déterminant pour l'économie du recyclage.

Les différentes contributions ont massivement évoqué les envois de « déchets » à destination de la Chine. **FEDEREC, en tant qu'organisation représentative du secteur du recyclage en France, n'accepte pas ces affirmations !** Ce sont en effet des **Matières Premières issues du Recyclage**, provenant d'un processus de collecte, de tri et de transformation, qui sont exportées en Chine.

De nombreux chiffres de tonnages, mais également des pourcentages et des comparatifs ont été présentés. Ces chiffres, pour la plupart, se contredisent ou sont faux.

**FEDEREC souhaite apporter une clarification concernant les données diffusées.**

#### Chiffres clés des exports directs de MPiR papiers cartons de la France vers la Chine :

- 378 000 tonnes en 2016<sup>1</sup>
- Cela représente 5% des 7,2 millions de tonnes collectées en France en 2016<sup>2</sup>

La démarche chinoise brise aujourd'hui une dynamique d'économie circulaire de la filière de recyclage des papiers-cartons qui collectait les déchets d'emballage des produits importés de Chine et les restituait à la Chine sous forme de Matières Premières issues du Recyclage.

#### Chiffres clés des exports directs de MPiR plastiques de la France vers la Chine :

- 98 000 tonnes en 2016<sup>1</sup>
- Cela représente 11% des 902 000 tonnes collectées en France en 2016<sup>2</sup>

Les tonnages en jeu au niveau français sont donc en valeur absolue assez faibles, mais l'impact de la décision chinoise ne se mesure pas qu'à l'aune des données françaises. En effet, **la décision chinoise a déstabilisé les cours des MPiR et les conséquences financières pour nos entreprises sont importantes.**

<sup>1</sup> Source : Douanes

<sup>2</sup> Source : Observatoire du Recyclage de FEDEREC

Le Bureau International du Recyclage (BIR) évalue à 7,3 millions de tonnes les imports de MPiR plastiques de la Chine, dont 2,6 en provenance d'Europe.

Les MPiR jusqu'à présent exportées depuis l'Europe entière devront trouver de nouvelles solutions de valorisations et de nouveaux marchés qui n'existent pas dans les mêmes proportions à ce jour.

**FEDEREC** est convaincue que fabriquer à partir de Matières Premières issues du Recyclage est l'avenir de l'industrie et que la Chine est, et restera, la première usine du monde et qu'à ce titre elle aura besoin de MPiR, en dehors de son propre marché, pour alimenter son outil de production.

**FEDEREC** voit également dans la décision chinoise une opportunité majeure de créer l'industrie du futur, qui consommera des MPiR en France et en Europe pour la fabrication et la mise sur le marché des produits de grande consommation. C'est une chance de transformer l'industrie classique de consommation de matières premières primaires en une industrie nouvelle génération, axée sur la consommation de MPiR : l'industrie du 21<sup>ème</sup> siècle.

**FEDEREC** souhaite voir dans la feuille de route Économie Circulaire, en cours de réalisation en France, la mise en place d'une vraie politique de la demande de MPiR auprès des acteurs publics et privés qui apportera une réponse rapide à la forte déstabilisation actuelle des cours des MPiR entraînée par la décision chinoise.

En mandarin, les mots crise et opportunité ont la même traduction : **Weiji**

**Faisons de cette crise une opportunité pour notre industrie européenne,  
le 21<sup>ème</sup> siècle sera celui de la consommation de Matières Premières  
issues du Recyclage.**

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2018

---

### **FEDEREC, la Fédération des Entreprises du Recyclage**

**FEDEREC** est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage.

Créée en 1945, **FEDEREC** fédère 1 300 entreprises du recyclage, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste à la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières recyclées.

Cette industrie représente : 8,2\* Mrd€ d'euros de CA ; 465,1 M€ d'investissements, 26 750 emplois directs et non délocalisables, 102 Mt de matières collectées; 22,5 Mt d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées soit l'équivalent de 100% des émissions annuelles du transport aérien français.

(\*Source : Observatoire statistique de FEDEREC).

**Contacts presse : Profile ! : 01 56 26 72 00 |**  
ochabbert@agence-profile.com - vchicout@agence-profile.com